

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le vingt-cinq août deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le dix-neuf août 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Vincent MAZIN, Maire.

Etaient présents : Mme Chantal BOISSONNET, M. Gérard CHASSAING, Mme Marie-Pierre DEGEORGES, MM. Emeric DESIAGE, Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Guillaume FLANDIN, Matthieu-Pierre GAVAIX, Mmes Claudette JULLIEN, Joëlle LAFARGE, M. Vincent MAZIN, M. Mathieu MORIOU, Mme Danielle RANCY, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Leslie ROMEO, M. Laurent SAUNON, Mme Agnès VACHER, M. Bruno VITAGLIANO.

Procurations : Mme Amélie DANIEL a donné pouvoir à M. Jean-Pierre RODIER, M. Sylvain DELEVILLE a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO, Mme Jacinthe GUILLOT a donné pouvoir à M. Mathieu MORIOU, M. François PIGNOL a donné pouvoir à M. Vincent MAZIN, Mme Adeline ROUX a donné pouvoir à M. Stéphane FALGOUX

Absents : Mmes Laïla MEILLAUD, Lydie ROBERT, Juline RODRIGUES, Michèle SEYCHAL

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

2026-53 : BUDGET GENERAL – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION COMMUNALE « MEZEL A CHŒUR JOIE »

M. le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de l'accueil de la chorale de Beaumont en Véron et de l'Harmonie des Huismes les 17 et 18 octobre 2026, l'association « Mezel à chœur joie » sollicite la commune pour le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « Mezel à chœur joie » dans le cadre de l'accueil d'une chorale et d'une harmonie les 17 et 18 octobre 2026,

- **CHARGE** M. le Maire de procéder au mandatement de cette subvention sur le budget 2026.

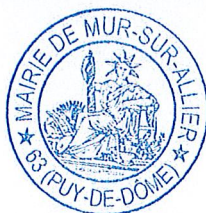
Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 25 août 2026,

Certifiée transmise en Préfecture, le 27 août 2026

Le Maire,
Vincent MAZIN



La secrétaire de séance,
Danielle RANCY

